



# Les instances du centre hospitalier de Limoux-Quillan

INTITULE	COMPETENCE	SIGLE	PRESIDENT	MISSION
Conseil de surveillance	Délibérative	C.S	<b>J. P. DUPRE Député maire</b>	Composé de représentants des collectivités territoriales, du personnel médical et non médical et des usagers, le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.
Directoire	Concertation		<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composé de personnel médicaux et de direction, le directoire est un organe de concertation, qui assiste et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.
Commission médicale d'établissement	Consultative	C.M.E	<b>M. FABRE Pharmacienne</b>	Composée des représentants des personnels médicaux, la CME est consultée sur les orientations stratégiques de l'établissement et contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions de prise en charge des usagers ; elle propose au directeur un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi.
Comité technique d'établissement	Consultative	C.T.E	<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composé de représentants élus par les membres du personnel non médicaux, il est consulté sur les orientations stratégiques de l'établissement et émet un avis notamment sur les conditions et l'organisation du travail, la politique générale de formation, les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire technique et de la prime de technicité.
Commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques	Consultative	C.S.I.R.M.T	<b>G. ALINS Directrice des soins</b>	Composée de représentants élus des personnels paramédicaux, elle est consultée sur l'organisation générale des soins, la recherche, la formation et l'évaluation des professionnels, ainsi que sur les thématiques de qualité et de sécurité des soins.
Comité d'hygiène de santé et des conditions de travail	Consultative	C.H.S.C.T	<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composé de représentants du personnel et du médecin du travail, le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents de l'établissement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.
Commission administrative paritaire locale	Consultative	C.A.P.L	<b>J. P. DUPRE Député maire</b>	Composée de représentants de l'administration en nombre égal à ceux des représentants du personnel élus par les agents, elle émet un avis sur les titularisations, notations, avancements et recours éventuels du personnel titulaire
Comité de lutte contre les infections nosocomiales	Consultative	C.L.I.N	<b>A. ACCURSO Médecin</b>	Composé de membres de l'administration, de la CME, de la CSIRMT, du médecin du travail, du médecin biologiste, de la directrice des soins, de l'équipe d'hygiène, il émet un avis sur les actions de lutte contre les infections nosocomiales.
Comité de liaison alimentation-nutrition	Consultative	C.L.A.N	<b>J. AZEMA Médecin</b>	Composé de membres de l'administration, de la C.M.E, de la C.S.I.R.M.T, du C.L.I.N, de la diététicienne, d'un cadre de santé, du responsable de restauration, d'un représentant des usagers, il fait des propositions sur la prise en charge nutritionnelle des patients.
Comité de lutte contre la douleur	Consultative	C.L.U.D	<b>D. BLET Médecin</b>	Composé de membres de la CME, du personnel soignant et médicotechnique, de la pharmacienne et de la psychologue, il émet un avis sur l'évolution de la prise en charge de la douleur (soins palliatifs).
Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge	Consultative	C.R.U.Q.P.C	<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composée de représentants des usagers et de personnels médicaux et non médicaux, la CRUQPC a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches d'une part, de la prise en charge d'autre part. Cette commission facilite les démarches et veille à ce que ceux qui la saisissent puissent exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, et à les informer des suites de leurs démarches. Toutes les plaintes et réclamations adressées à l'établissement par les usagers ou leurs proches sont tenues à la disposition des membres de la commission.
Conseils de vie sociale	Consultative	C.V.S	<b>C.THERON EHPAD Limoux</b> - <b>Mme CHOLET EHPAD St Hilaire</b> - <b>N EHPAD Roquefeuil</b>	Les CVS, composés notamment de représentants des résidents, des familles et de représentants du personnel, ont pour mission de contribuer par leurs avis à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement au sein des EHPAD.
Comité de pilotage qualité	Consultative		<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composé de représentants des instances, des différentes professions, des services et des usagers, il définit la politique qualité du centre hospitalier et conduit la démarche de certification.
Comité de pilotage de l'information	Consultative		<b>B. MICHEL Directeur</b>	Composé de l'administrateur réseau, d'un médecin, de soignants et d'un représentant des usagers, il élabore le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de l'information.